

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/06/18

Dossier complet le :

22/06/18

N° d'enregistrement :

F01118P0153

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier sur le lot H de l'opération d'aménagement "Chapelle International", sur la commune de Paris (18e arrondissement). Le projet prévoit deux immeubles de logements (R+11 et R+16) sur un socle commun de SOHO (Small Office Home Office), produit innovant combinant au sein d'un double volume des espaces pour travailler et résider.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC Vinci Immobilier Ile de France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VIAL-COLLET, Rémi, Directeur Ile-de-France Est

RCS / SIRET

8 3 0 8 5 5 7 9 7 0 0 0 1 5

Forme juridique

Société en Nom Collectif (SNC)

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
catégorie n° 39	Surface de plancher prévisionnelle : 10 680 m <sup>2</sup> Surface du terrain d'assiette : 2 187 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier composé de deux immeubles à usage principal de logements, s'élevant au-dessus d'un socle commun de SOHO (programme novateur mêlant dans un double volume des espaces de travail et résidentiel), sur le lot H de l'opération d'aménagement « Chapelle International » à Paris.

Il se situe en milieu urbain, à proximité immédiate de la station de métro et de l'arrêt de tramway Porte de la Chapelle.

Le projet comporte :

- Un socle de SOHO d'environ 1800 m<sup>2</sup>, sur deux niveaux (RdC et R+1), représentant environ 16 logements+bureaux de typologie variée, pour une hauteur d'environ 7,5m par rapport au sol.
- Un premier immeuble de logements (H1), développant environ 2800 m<sup>2</sup>. Il y est prévu une trentaine d'appartements, du R+2 au R+11.
- Un second immeuble de logements (H2), développant environ 5900 m<sup>2</sup>. Une centaine d'appartements est programmée, du R+2 au R+16.
- Un parking de 69 places sur un niveau de sous-sol.

La hauteur maximale du projet est de 50 m.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet de construction s'inscrit dans le cadre de l'opération d'aménagement « Chapelle International » mis en œuvre par la société Espaces Ferroviaires Aménagement. Il intègre ainsi une démarche ambitieuse et innovante de renouvellement urbain du Nord Est Parisien. Les objectifs d'ensemble de l'opération Chapelle International sont :

- Développer un quartier mixte à la porte nord de Paris
- Intégrer et développer l'innovation, notamment en termes de produits et de services urbains (logistique urbaine, immobilier hybride combinant logement et lieu de travail)
- Permettre la densification autour des pôles d'échanges favorisant l'utilisation des transports en commun.

Dans ce contexte, le projet portant sur le lot H vise en particulier à participer à l'animation et la mixité fonctionnelle du quartier. Les rez-de-chaussée seront actifs grâce aux espaces de travail des Soho. L'ensemble immobilier ménage des percées visuelles à travers le socle limité à 7,5 m de haut. Le projet prend en compte le confort des futurs usagers : ouvertures généreuses sur le grand paysage, loggias, et systèmes d'occultation intégrés.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux est de 26 mois.

Le chantier est séquencé en deux grandes phases habituelles :

- première phase : préparation, terrassement et excavation ;
- deuxième phase : réalisation du gros-œuvre (infra et superstructure), et travaux de corps d'état techniques et secondaires, puis mise en service de l'ensemble Immobilier.

Il débutera suite à la mise à disposition par l'aménageur du terrain d'assiette du projet, nu et libre de toute occupation.

L'opération s'inscrit dans une démarche environnementale en phase réalisation : un engagement chantier à faibles nuisances est pris et cible en particulier :

- l'installation de chantier
- la réduction de la pollution atmosphérique, des sols et des eaux
- la gestion des eaux
- les précautions vis-à-vis des nuisances sonores
- la propreté, la réduction de l'envol de poussières et des salissures.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lot H du projet Chapelle International est destiné à accueillir un ensemble immobilier comprenant :

- un socle de SOHO (Small Office Home Office) sur 2 niveaux (RdC et R+1 - volume de 7,5m de haut). Il a pour vocation d'accueillir des logements comportant des locaux professionnels pour des activités de type bureaux/services ou petits ateliers (pas d'activité à risque).
- Un immeuble H1 de 10 niveaux à partir du R+2 (soit R+2 à R+11). Il sera classé en bâtiment d'habitation de 4e famille (dernier plancher situé à une hauteur de plus de 28 m et de moins de 50 m au-dessus du sol). Il accueillera une trentaine de logements, du T3 au T5.
- Un immeuble H2 de 15 niveaux à partir du R+2 (soit R+2 à R+16). Il sera également classé en bâtiment d'habitation de 4e famille. Il accueillera une centaine de logements, du T1 au T4.
- Un parking souterrain de 69 places sur un niveau de sous-sol.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération Chapelle International a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 29 mai 2013 dans le cadre de la demande du permis d'aménager. Ce permis d'aménager a été accordé à la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires :

- n° PA 075 118 13 V0001 en date du 18 juin 2014
- Arrêté de transfert délivré suivant arrêté n° PA 075 118 13 V0001 01 en date du 3 septembre 2014
- Arrêté de permis d'aménager modificatif n° PA 075 118 13 V0001 M02 en date 8 août 2016.

Le présent projet portant sur le lot H est soumis à permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle	2187 m <sup>2</sup>
Emprise au sol de l'immeuble	2187 m <sup>2</sup>
Surface de plancher prévisionnelle	10 680 m <sup>2</sup>
Gabarit des constructions	R+1 (Soho - volume de 7,5m de haut), R+11 (37m) et R+16 (50m)
Emprise prévisionnelle du chantier (parcelle, base de vie, et stockage)	non connue à ce jour

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

59B rue de la Chapelle  
75018 Paris

Référence cadastrale 000 CN 61

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2° 21' 27" E Lat. 48° 52' 45" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve éloigné de plus de 4 km des ZNIEFF les plus proches (voir carte en annexe A.6)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné en Ile-de-France
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve éloigné de plus de 5 km de la zone couverte par un APB la plus proche (Glacis du Fort de Noisy-le-Sec) (voir carte en annexe A.6)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné en Ile-de-France
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune réserve naturelle n'est identifiée à moins de 5 km du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Ville de Paris – approuvé pour la période 2015-2020 (voir carte en annexe B.2.c)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lot H se situe dans le périmètre de protection (500m) de la Piscine des Amiraux, immeuble partiellement classé-inscrit de l'autre côté du faisceau ferré vers l'ouest (voir carte en annexe B.2.a).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Ville de Paris ne dispose pas de PPRN ou PPRT. Elle dispose d'un PPRI (approuvé en 2003, révisé en 2007) mais le 18e arrondissement n'est pas concerné (voir carte en annexe B.2.b)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'historique du site est susceptible d'être à l'origine de pollution des sols, les études menées dans le cadre de l'opération d'ensemble identifiaient, en partie centrale du site, la présence de métaux (plomb, mercure) et d'HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), de PCB. HPC Envirotec a établi une étude de caractérisation des déblais et une note méthodologique de gestion des matériaux excavés. Elles sont jointes en annexes (B.3).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone de répartition des eaux de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet ne se trouve pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(voir carte en annexe B.2.a)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 4 km au sud-ouest du Parc Départemental de la Courneuve, site Natura 2000 le plus proche (voir carte en annexe A.6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(voir carte en annexe B.2.a)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura a priori pas d'effet sur les eaux souterraines compte tenu de la profondeur des nappes (la nappe des calcaires de Saint Ouen et des sables de Beauchamp est rencontrée à une profondeur d'environ 17m par rapport à la surface du sol).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un niveau de sous-sol sera créé sur l'intégralité du lot. Le volume excavé est estimé à 6 600 m3 environ.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La végétation est absente du site de projet. Le projet aura par la suite un impact positif sur la biodiversité en prévoyant des surfaces végétalisées en toitures pour environ 364 m <sup>2</sup> avec une épaisseur de substrat de 80 cm permettant des plantations généreuses. Le projet s'inscrit dans une démarche de labellisation "biodiversity" (Conseil International Biodiversité & Immobilier).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact notable a priori, le site est relativement éloigné des zones à sensibilité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est une parcelle urbanisée en renouvellement urbain. Le projet n'entraîne pas de consommation d'espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Paris ne comporte aucune installation relevant de la directive SEVESO II. Plusieurs ICPE sont localisées à proximité du site de projet (voir carte en annexe B.2.c).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle du projet est située dans le périmètre à risque de dissolution du gypse antéludien (arrêté inter-préfectoral du 21 mars 1986). D'après l'étude géotechnique de reconnaissance des sols pour l'identification des zones de dissolution du gypse antéludien réalisée en 2014, la zone sud est concernée par la présence éparses d'anomalies ne permettant pas de statuer sur la nécessité de réaliser des travaux d'injection préalables. Des sondages resserrés complémentaires seront être menés pour lever le doute sur la présence de dissolution de gypse.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une EQRS a été réalisée dans le cadre de l'opération d'ensemble en 2010. L'excavation des terres potentiellement polluées ainsi que l'application des mesures préconisées par le bureau d'étude HPC Envirotec pour les sols superficiels découverts (recouvrement dans le cas d'un maintien) permettent de réduire les risques sanitaires qui restent inférieurs à la limite acceptable. De plus, SNC Vinci Immobilier a retenu Géolia Conseil pour mener un diagnostic environnemental précis sur le lot H. Le descriptif de leur mission est annexé (annexes B.3).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier générera la circulation d'engins. Le nombre et la rotation n'est pas encore connue. La phase exploitation générera des déplacements automobiles modérés (parking de 69 places en souterrain). Les modes de déplacement attendus seront principalement doux (piétons, vélos) étant donné la proximité des transports en commun.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront uniquement liées à la phase de chantier. Le projet respectera la charte chantier à faibles nuisances (voir annexes B.3). Le lot H est en partie centrale du site Chapelle International et est relativement protégé des nuisances sonores. Dans le cadre de l'opération d'ensemble, la halle logistique fera écran par rapport aux voies ferrées. Les immeubles existants rue de la Chapelle protégeront le site du bruit routier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La proximité du réseau ferré nord peut générer des nuisances sur le site de projet. Toutefois les études du bureau d'étude Acoustique & Conseil menées dans le cadre de l'opération d'ensemble montrent qu'il ne devrait a priori pas y avoir de gêne tactile due aux vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses sont celles liées à l'éclairage des logements et bureaux des SOHO, sans particularité.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions de gaz à effet de serre normalement attendues dans le cadre d'un ensemble de logements/bureaux comprenant du stationnement.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de rejet en-dehors des eaux pluviales et usées qui seront dirigées vers les collecteurs et dispositifs adaptés conformément au PLU en vigueur.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : - Eaux de chantier : un point de raccordement pour l'évacuation des eaux de chantier est mis à la disposition par l'aménageur En phase d'exploitation : - Effluents liés aux logements/SOHO rejetés dans le réseau public des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est à l'origine de déchets spécifiques liés à la construction. Les déblais générés par les travaux de terrassement seront évacués et traités selon les filières adaptées. En phase d'exploitation, les déchets générés seront des déchets ménagers liés aux logements et à l'activité des SOHO, récoltés par la Ville de Paris.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le périmètre de protection de la Piscine des Amiraux (500m). Il en est toutefois séparé par l'important réseau ferré et la qualité du projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 130 logements classiques plus une quinzaine de Soho sont attendus. Au regard des données INSEE 2014 sur le 18e (nombre de personnes selon la typologie des résidences principales) et des typologies programmées (9% de T1, 30% de T2, 19% de T3, 34% de T4, 8% de T5), le projet devrait accueillir de l'ordre de 290 habitants.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération d'aménagement « Chapelle International » a fait l'objet d'études environnementales permettant d'apprécier les effets globaux de l'opération d'aménagement, dont une étude d'impact en 2013.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet du lot H :

- n'imperméabilise pas davantage le sol (zone déjà urbanisée) et permet le renouvellement de la ville sur elle-même,
- se développe dans un secteur urbain très bien desservi par les transports en commun,
- permet une dépollution des sols par l'excavation de terres polluées qui seront acheminées vers les centres de traitement appropriés,
- s'inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse : le projet respectera les cahiers des charges de l'opération d'ensemble (Cf. Cahier des prescriptions environnementales logements joint en annexes) tout au long de l'opération (chantier inclus). Il vise également une labellisation E+C- (bâtiments à énergie positive et faible empreinte carbone) et Biodivercity (diversité des milieux et des espèces, relation avec l'humain). La végétalisation des toitures s'inscrit dans cette démarche. De plus, des espaces communs partagés, en intérieur et en extérieur pour favoriser le lien social.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans l'opération Chapelle International portée par la Ville de Paris et l'aménageur Espaces ferroviaires. Cette opération a fait l'objet d'études environnementales précises dont les études d'impact initiales et complémentaires permettant de prendre en compte les effets globaux de l'opération. A la suite de l'avis de la DRIEE daté du 29 mai 2013, plusieurs études complémentaires ont été réalisées dont l'EQRS et caractérisation des déblais (2013), la reconnaissance des sols pour la détection des zones de dissolution du gypse Antéludien (2014). Ainsi, ce projet, par son management environnemental prévu dès la phase conception et à toutes les autres étapes (réalisation/exploitation) tient compte des problématiques environnementales et de développement durable afin de limiter les impacts sur son environnement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Caractérisation des déblais, HPC Envirotec, janvier 2014 (partie 5) - Gestion des matériaux excavés, méthodologie de catégorisation, HPC Envirotec, mars 2014 (partie 5) - Mission de reconnaissance des sols pour la détection des zones de dissolution du gypse Antéludien, Fondasol, février 2014. (partie 5) - Diagnostic environnemental des milieux : proposition d'intervention Géolia Conseil, 2018 (partie 6) - Cahier des charges des exigences environnementales et chantiers à faibles nuisances, 2014 (partie 6)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Boulogne-Billancourt

le,

20/06/2018

Signature

**SNC VINCI IMMOBILIER ILE DE FRANCE**

Au capital de 10 000 €

Siège Social : 59, rue Yves Kermen

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél. : 01 55 38 80 00 - Fax : 01 56 72 63 48

899 856 797 RCS NANTERRE

## A. Annexes obligatoires

### 1. Annexe 1

Pièce jointe au dossier

### 2. Annexe 2 : Plans de situation

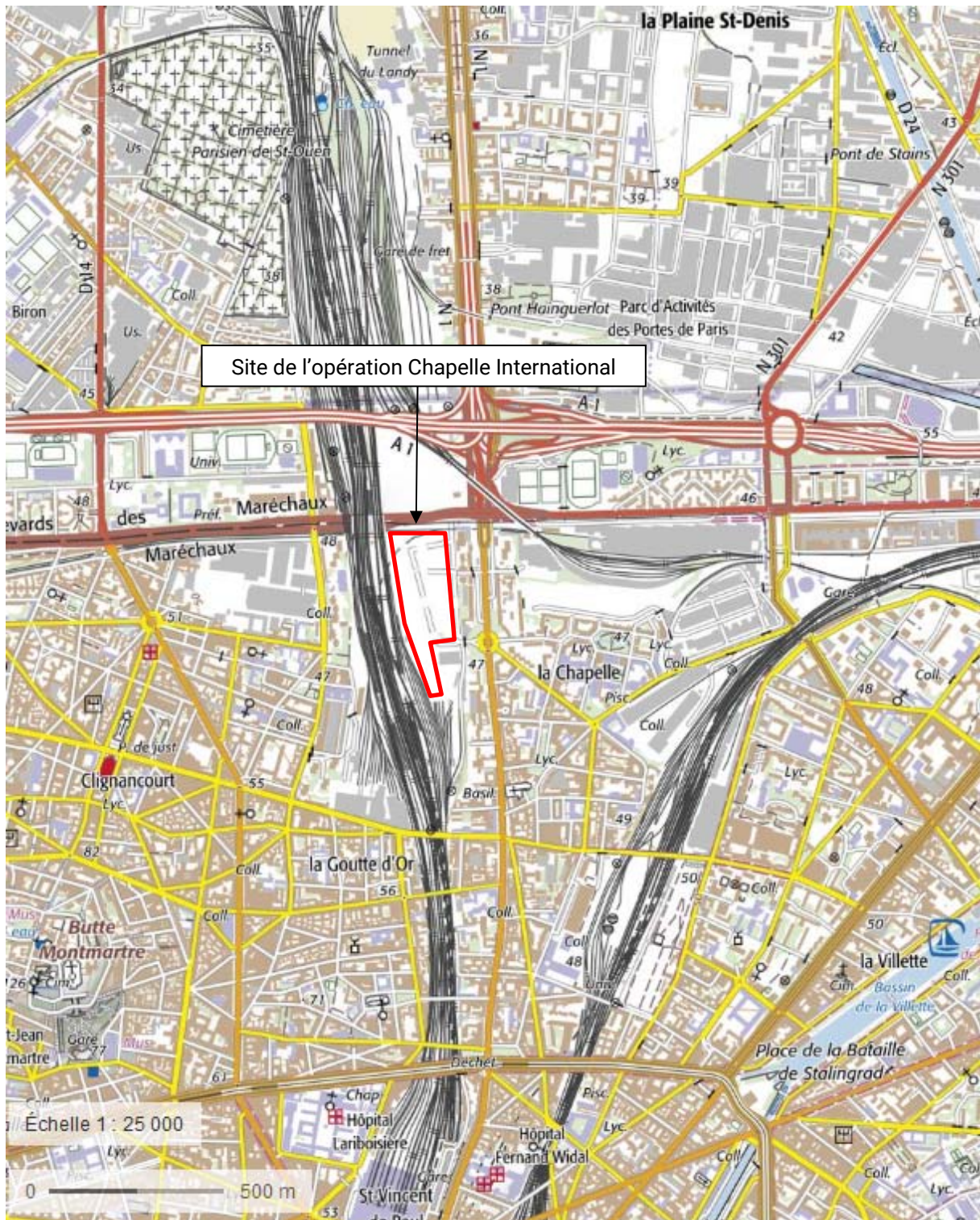
#### a. Situation de l'opération à Paris, 18e



#### b. Situation de l'opération Chapelle International dans le 18e arrondissement



c. Localisation sur carte IGN au 25 000<sup>e</sup>

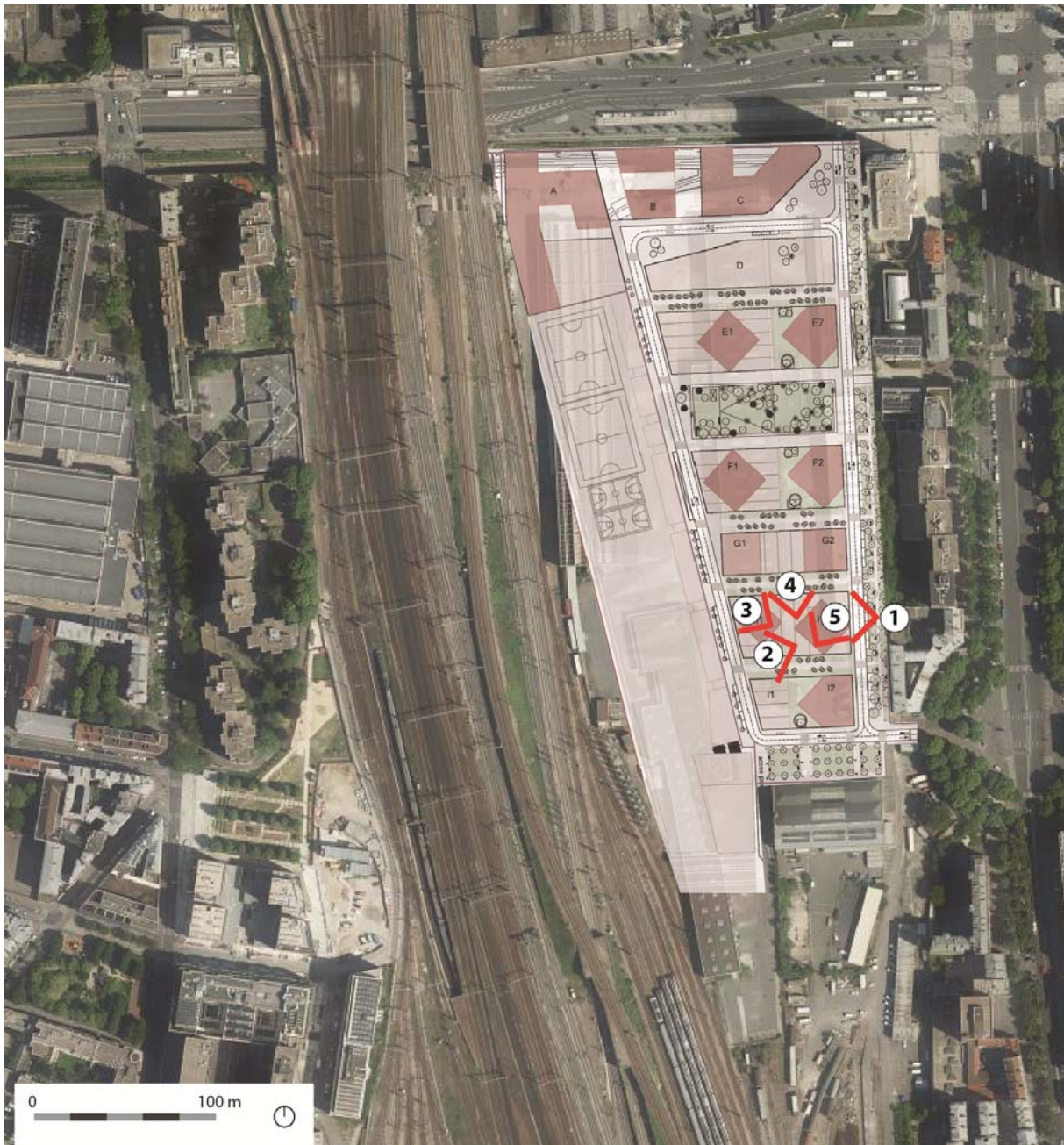


**d. Plan masse de l'opération Chapelle International et localisation du lot H**



### 3. Annexe 3 : Reportage photographique

Plan de repérage des photos – source photo aérienne géoportail - IGN 2014



Date des clichés : 18 mai 2018



1. Vue sur le site depuis l'est, à gauche la base logistique et immeubles émergeant situés de l'autre côté des voies ferrées, à droite chantier du lot G en cours



2. Vue depuis le site vers l'ouest, la base logistique





3. Vue depuis le site vers le nord-ouest, la base logistique à gauche, à droite les chantiers des lots G et F en second rideau

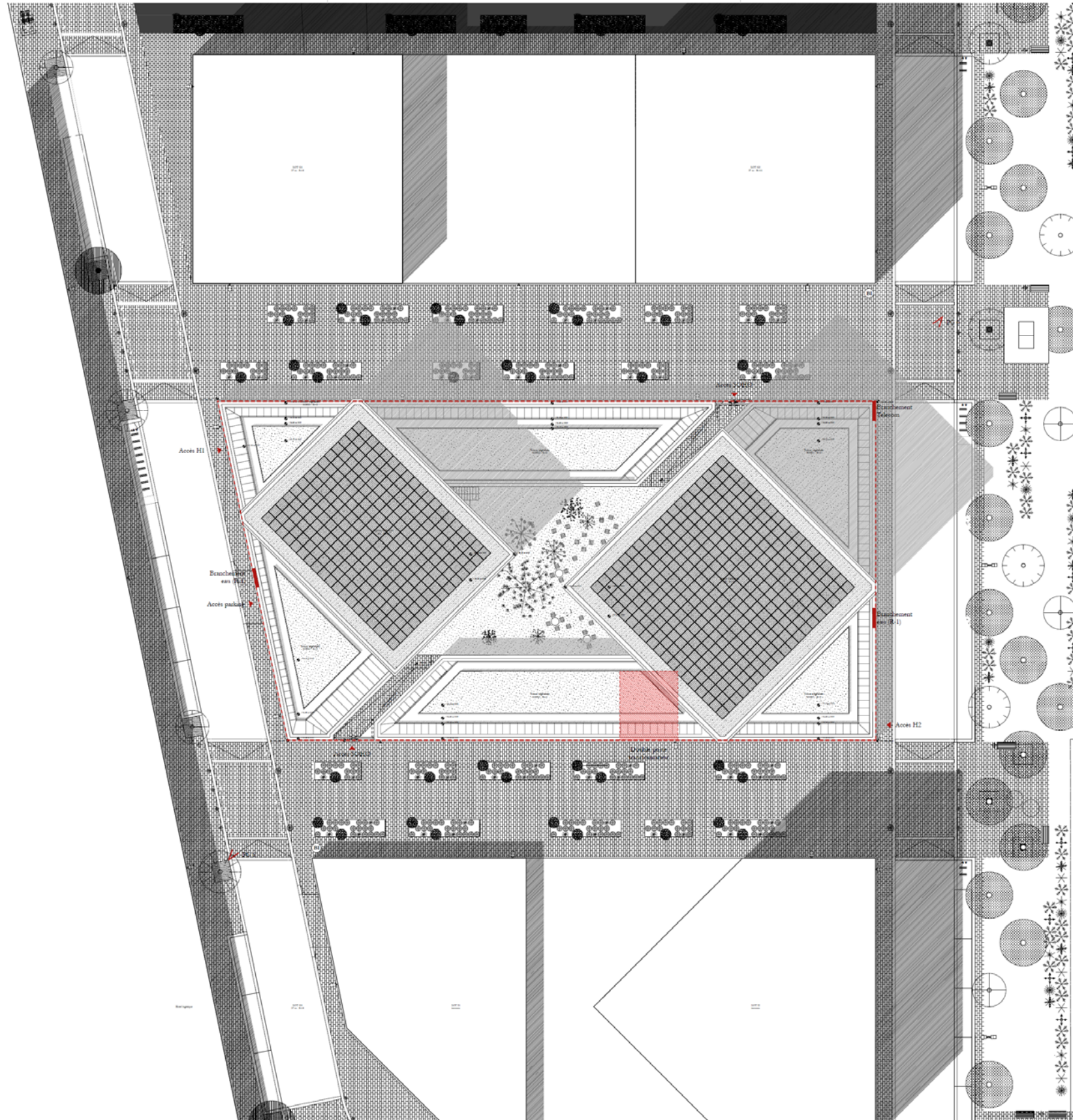


4. Vue depuis le site vers le nord, les chantiers en cours, la tour de logements ICF la Sablière et les immeubles de la rue de la Chapelle



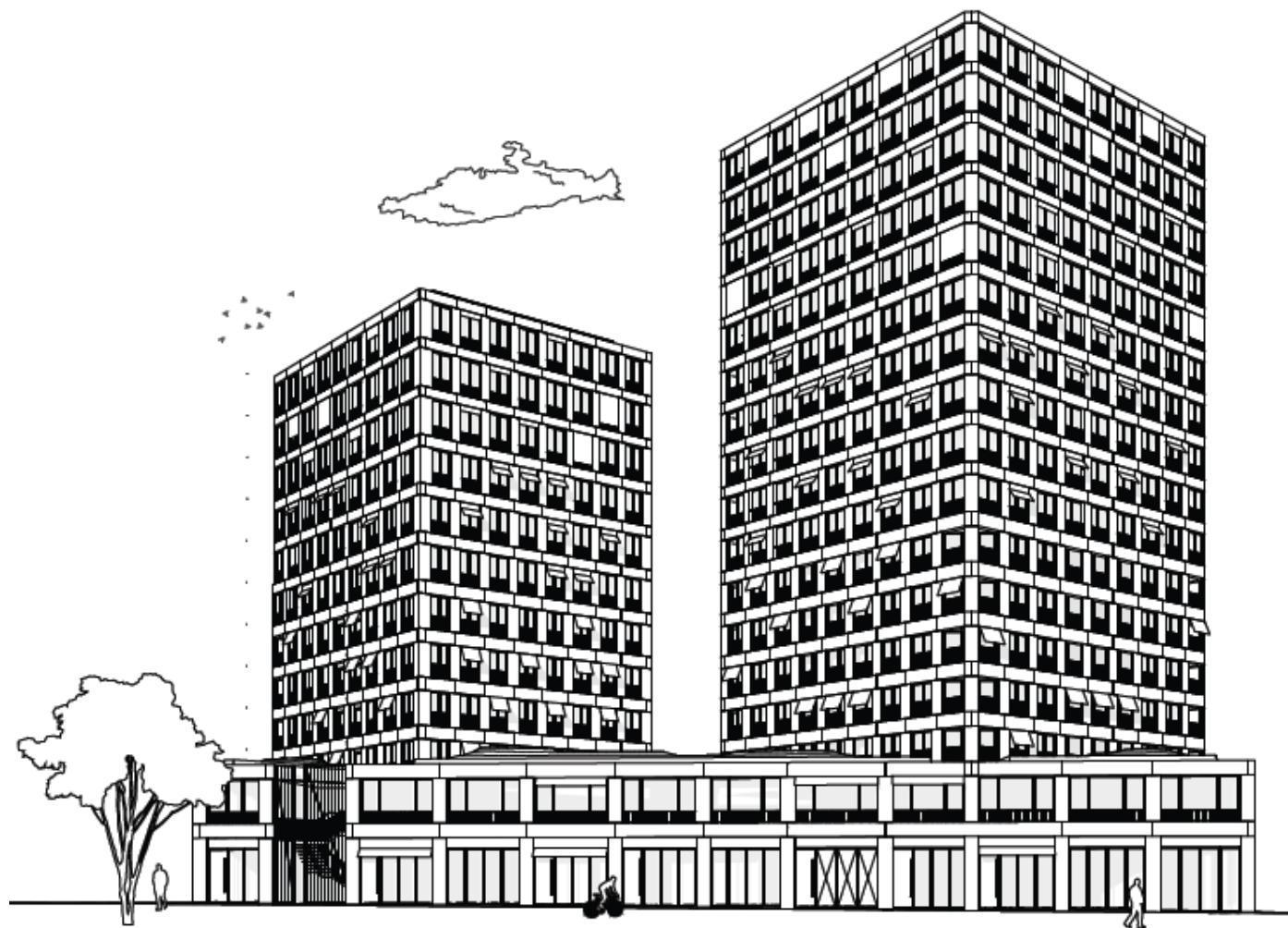
5. Vue du site vers l'est, les immeubles de la rue de la Chapelle

4. Annexe 4 : Plan et illustrations de projet

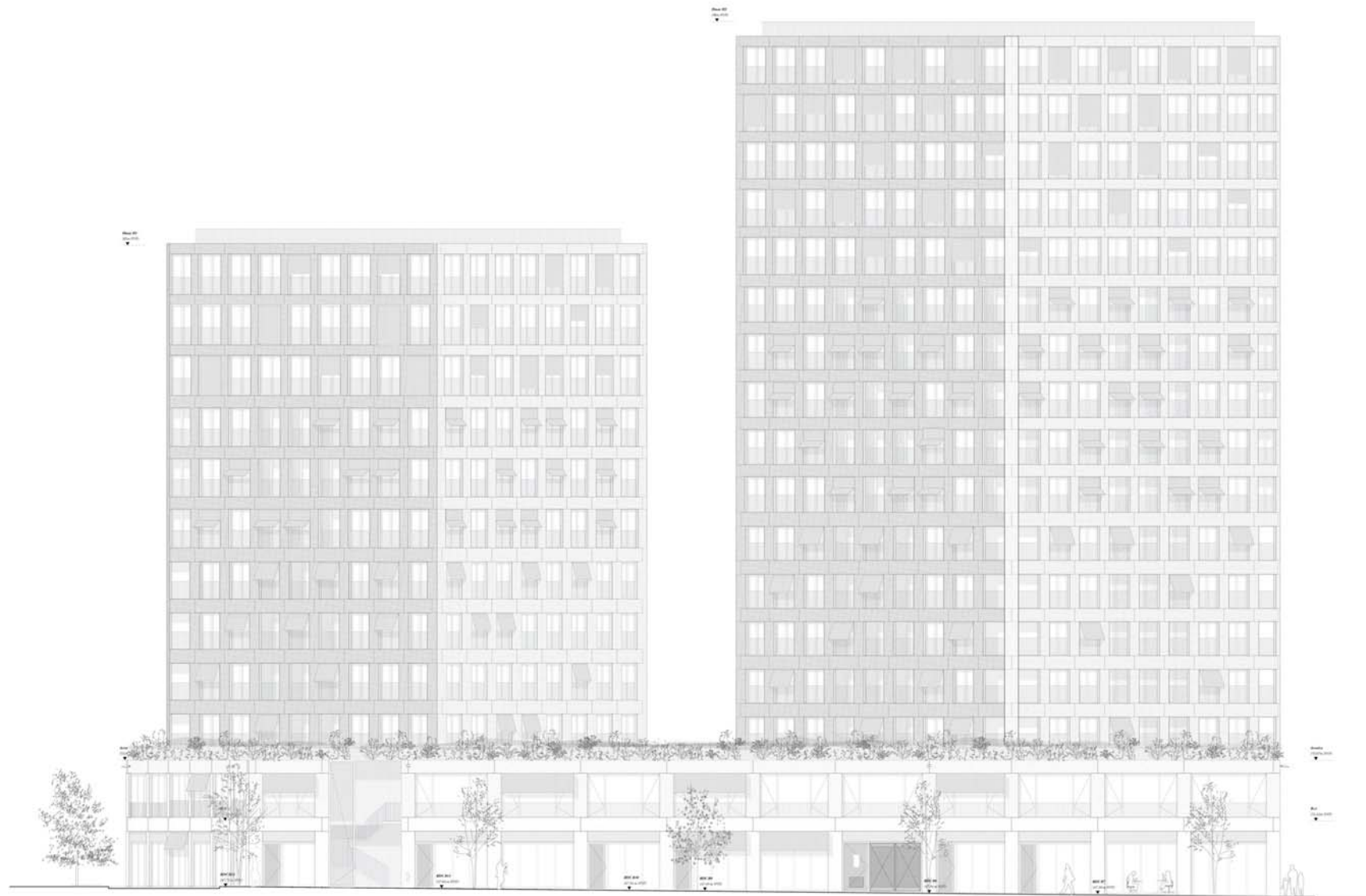


Plan de masse, source : Nouvet + Data Architectes

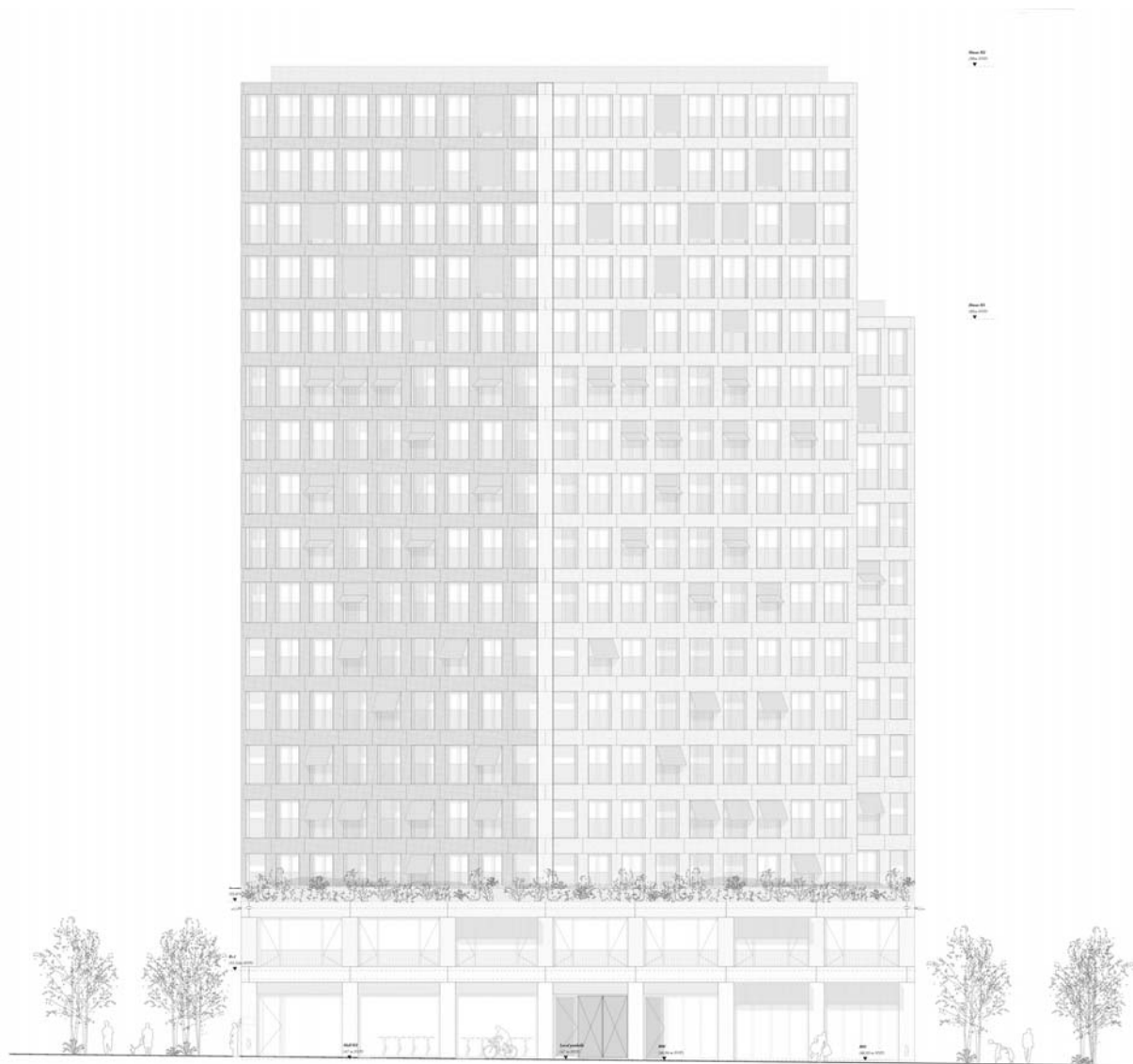
Titre de l'ouvrage		N° Plan
<b>Construction d'un ensemble immobilier de logements et de SOHO à Chapelle International - Lot H</b>		
61 rue de la Chapelle, Paris 18 <sup>e</sup>		
	Projet de Construction	N° Plan
MATRE DE L'OUVRAGE :	VINCI Immobilier Ile de France 20 rue de Valenciennes 75010 BELLIGNY	01 55 28 73 14
ARCHITECTE MANDATAIRE :	Atelier d'Urbanisme Architectural et Technique 5, rue Blaise, 75011 PARIS	01 55 22 21 91
ARCHITECTE ASSOCIE :	DATA Architectes 111 Rue de Valenciennes, 75019 Paris	01 55 41 33 23
BET STRUCTURE :	EVP Ingénierie 87 rue de Valenciennes 75019 Paris	01 55 45 23 87
BET FLUIDES ET MQE :	ELITHES Ingénierie 11 Boulevard de Valenciennes, 75011 PARIS	01 55 22 41 22
ECONOMISTE :	EAC-Anonon 1 rue de la Chapelle Internationale, 75018 PARIS	01 55 47 41 10
CSPS :	STP CONSULTANTS 41 Rue de Valenciennes, 75011 PARIS	01 55 22 21 91
BUREAU DE CONTRÔLE :	STP CONSULTANTS 41 Rue de Valenciennes, 75011 PARIS	01 55 22 21 91
		PC 02.1
		échelle 1/200
		Date: 20 juin 2018



Perspective façades sud-est, source Nouvet+ Data Architectes



Elévation sud, source Nouvet + Data Architectes



Élévation ouest, source Nouvet + Data Architectes



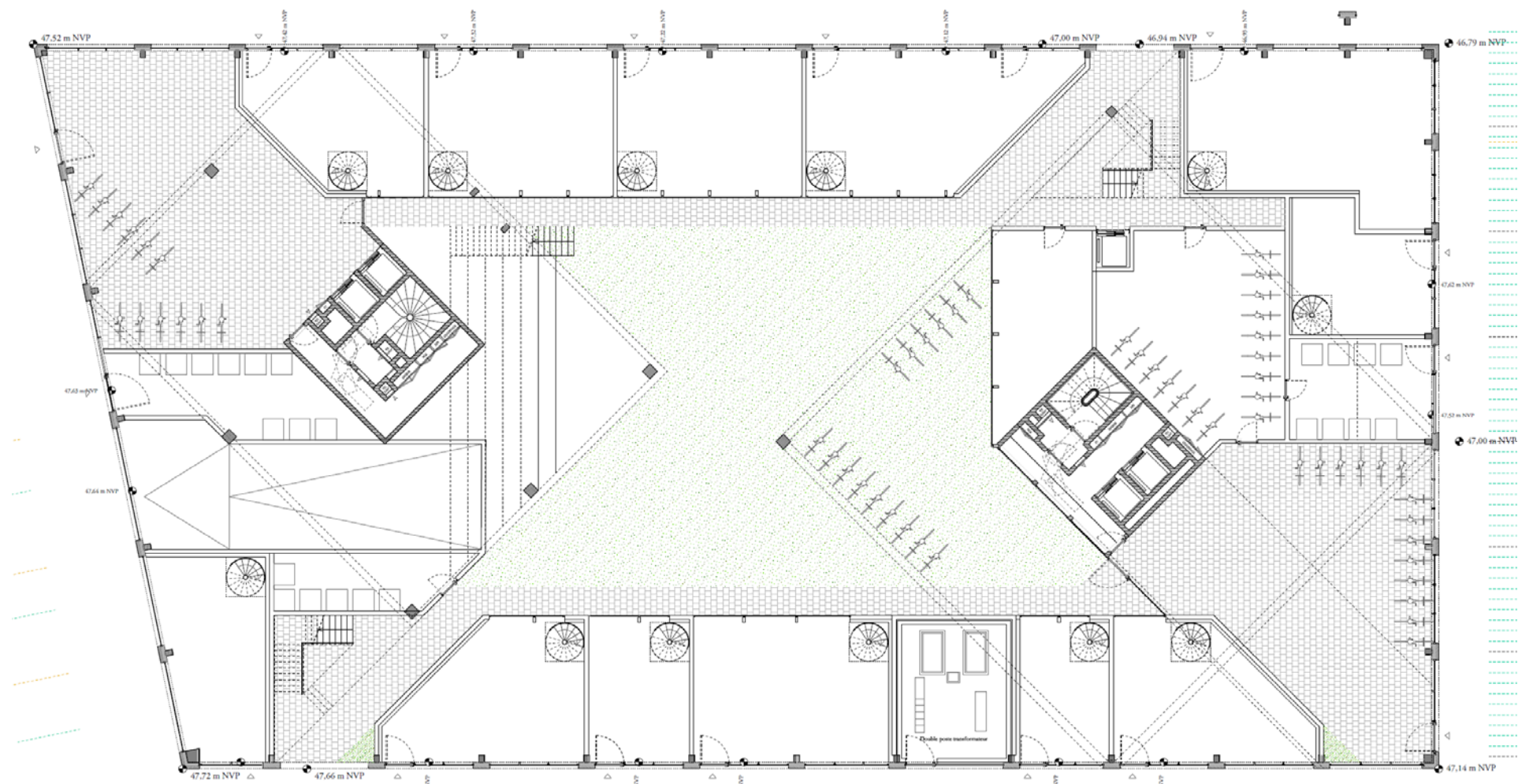
Élévation nord, source Nouvet + Data Architectes



Elévation est, source Nouvet + Data Architectes



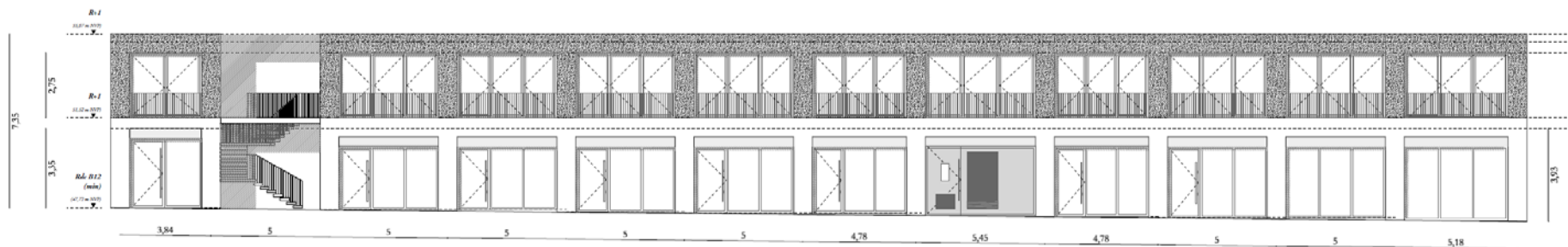
# Annexes



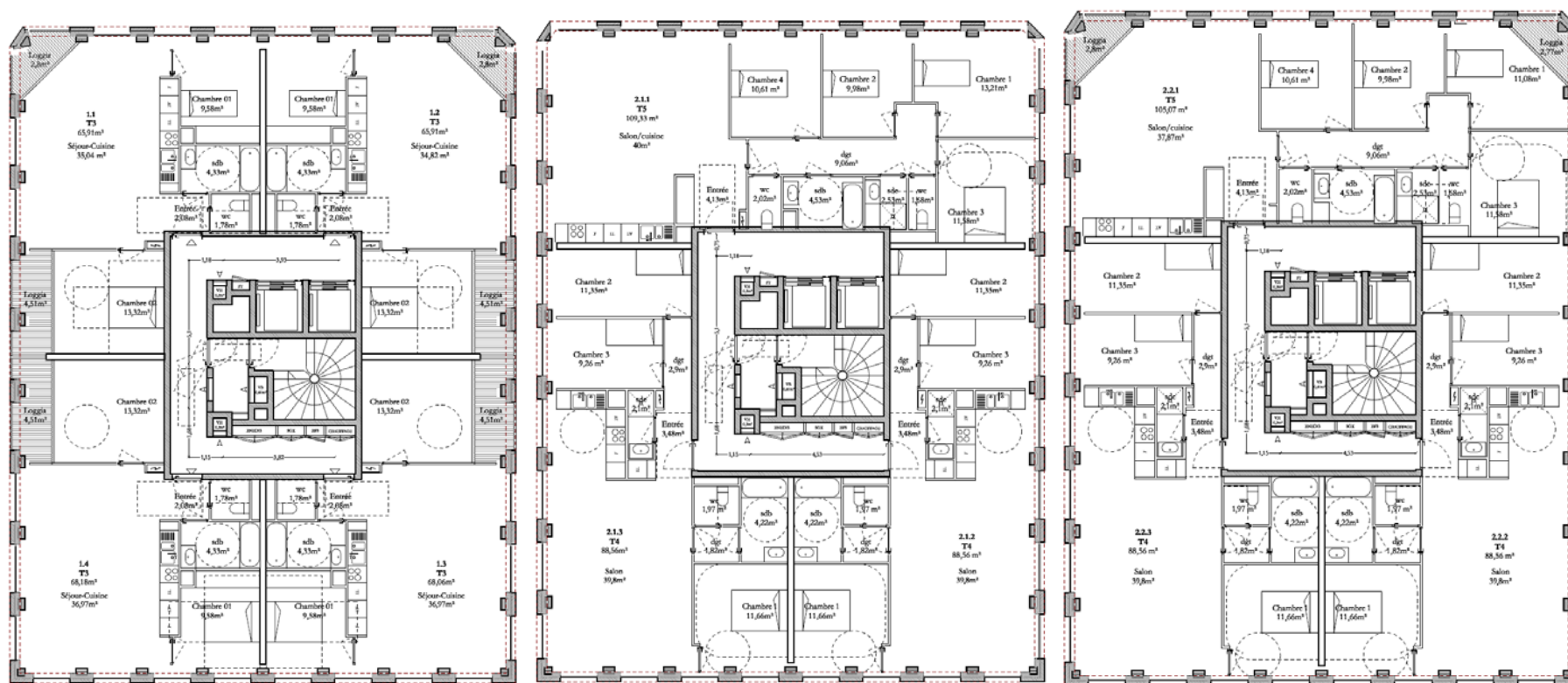
Plan RDC, source : Nouvet + Data Architectes



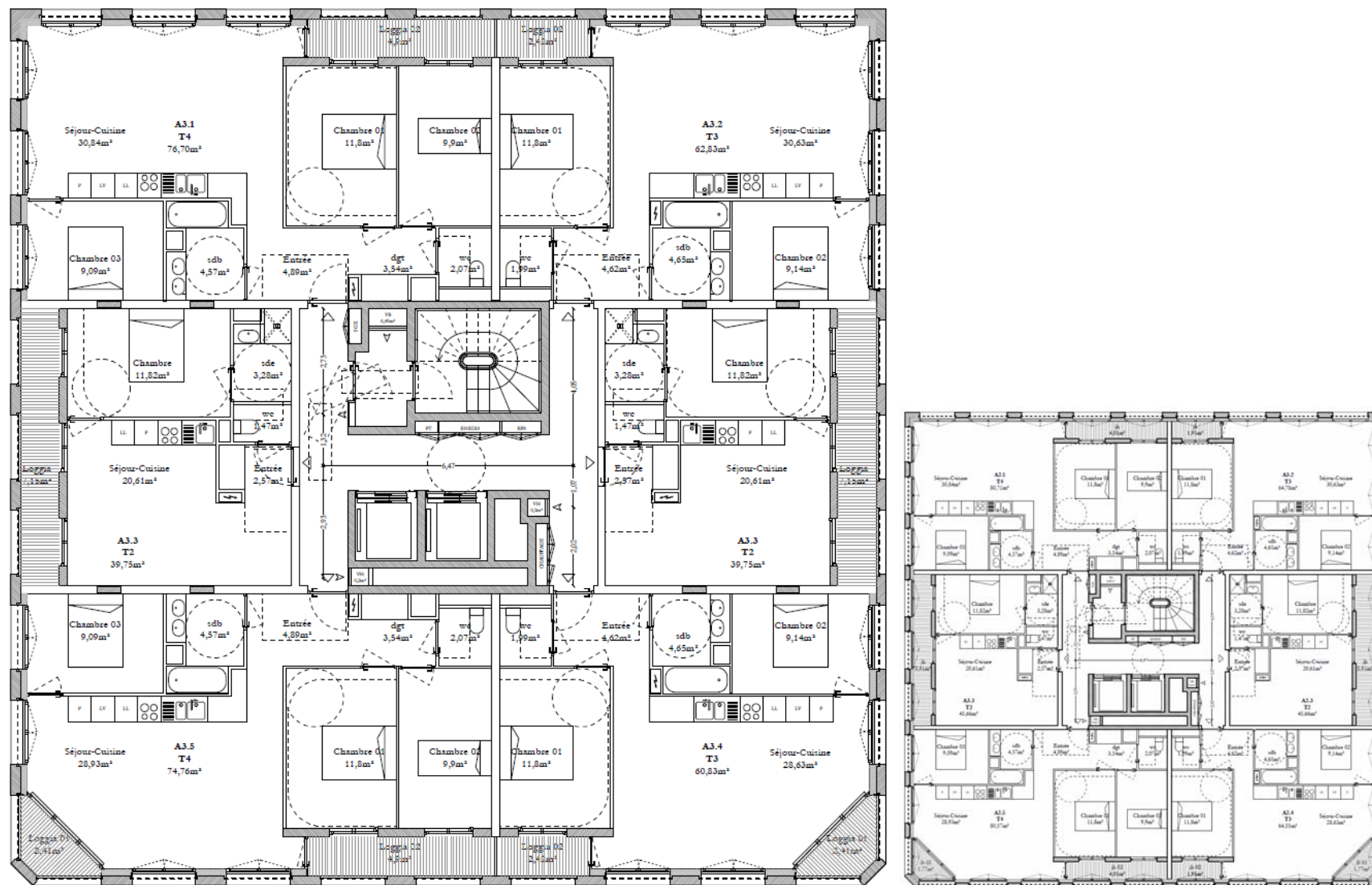
Plan R+1, source : Nouvet + Data Architectes



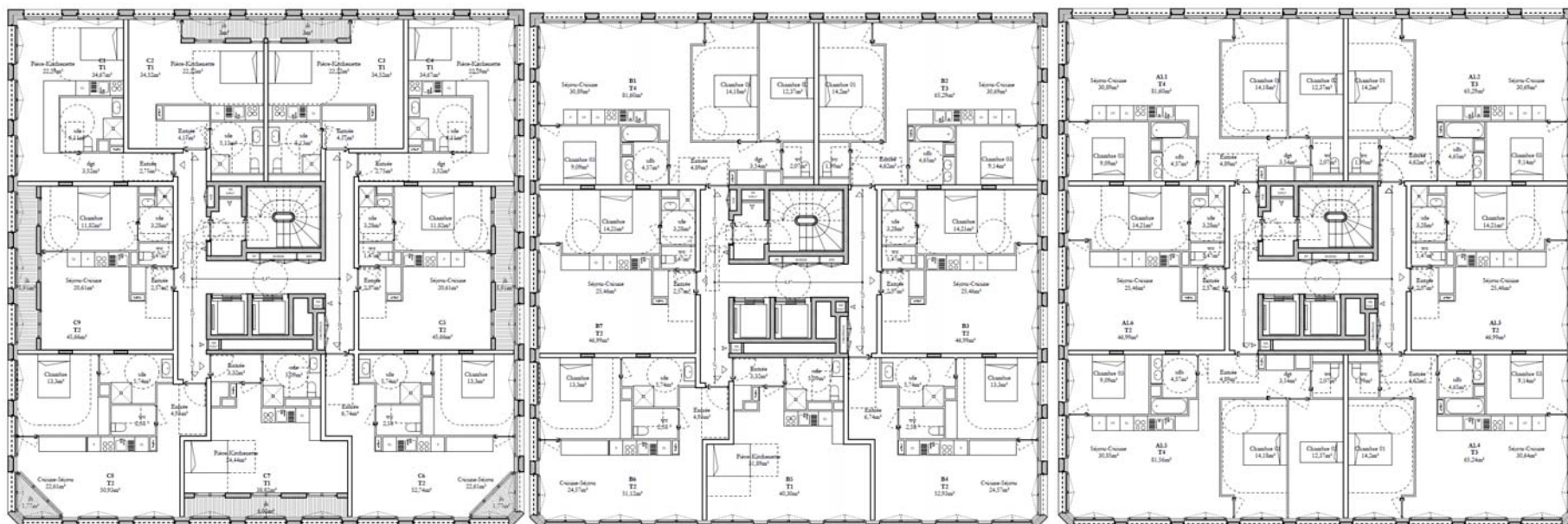
Élévation des SOHO, façade sud, source Nouvet + Data Architectes



3 typologies de plans d'étage, immeuble H1, source Nouvet + Data Architectes

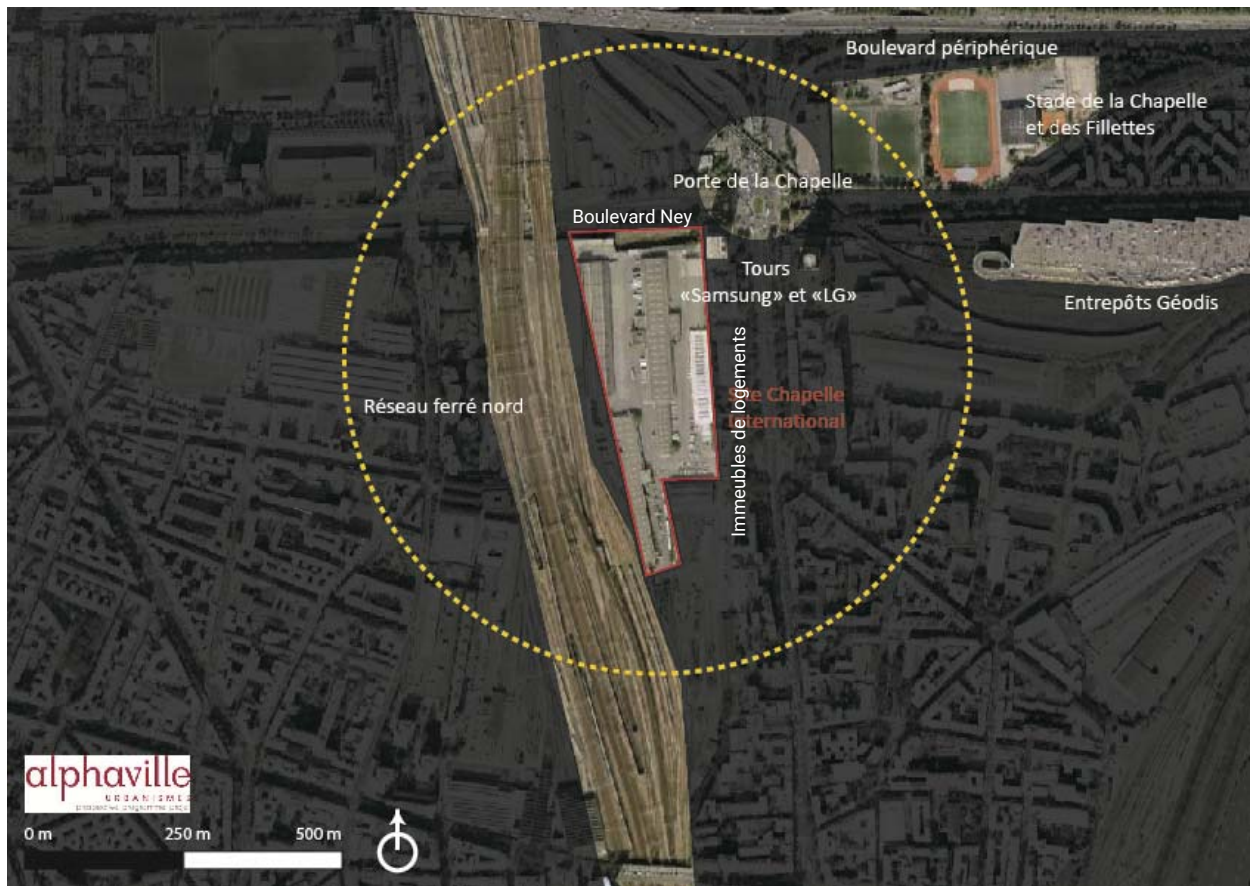


5 typologies de plans d'étage, immeuble H2, source Nouvet + Data Architectes (ci-dessus A3 et A2)

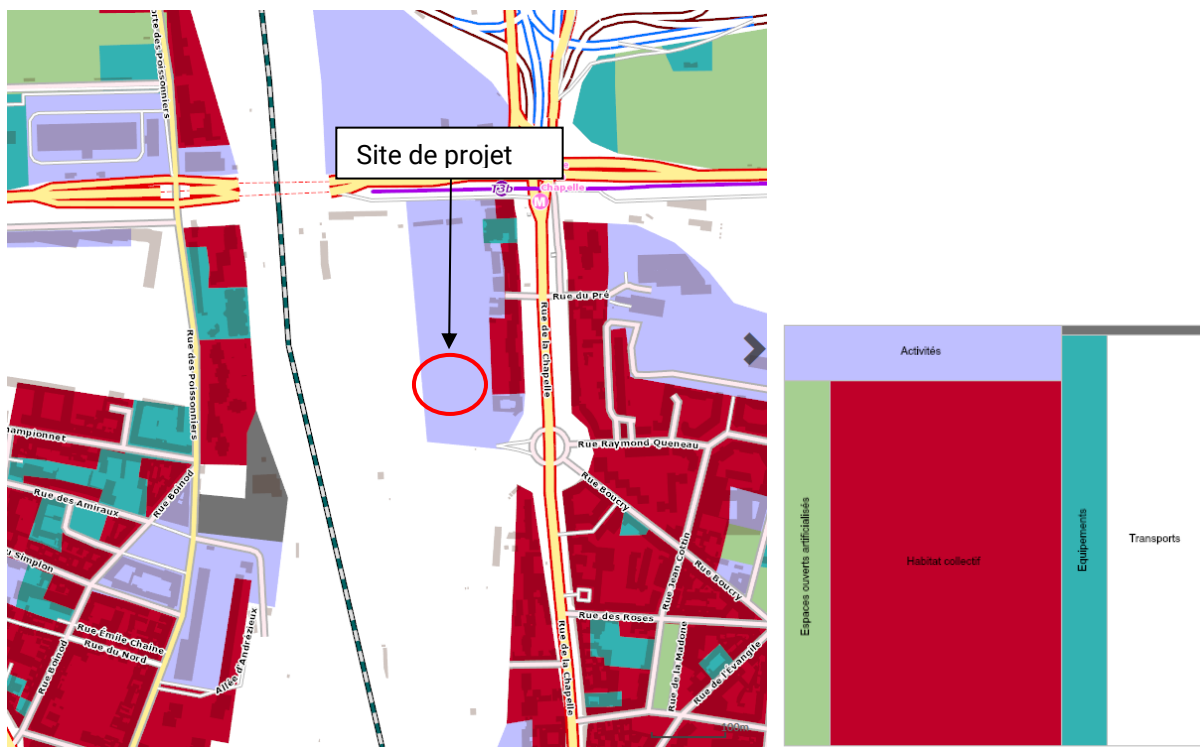


5 typologies de plans d'étage, immeuble H2, source Nouvet + Data Architectes (ci-dessus C, B et A1)

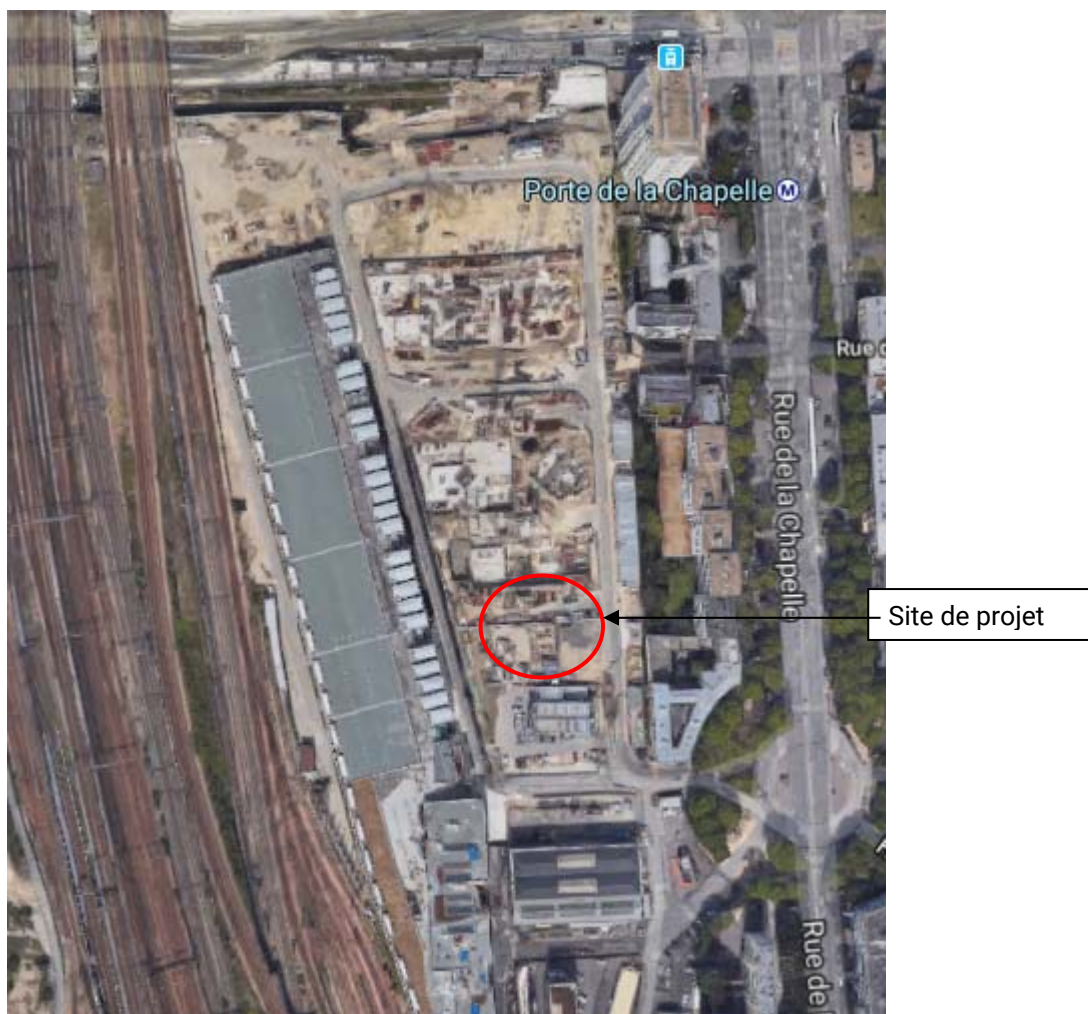
5. Annexe 5 : Plan des abords



Situation de l'opération Chapelle International, source : Alphaville, sur fond IGN 2014



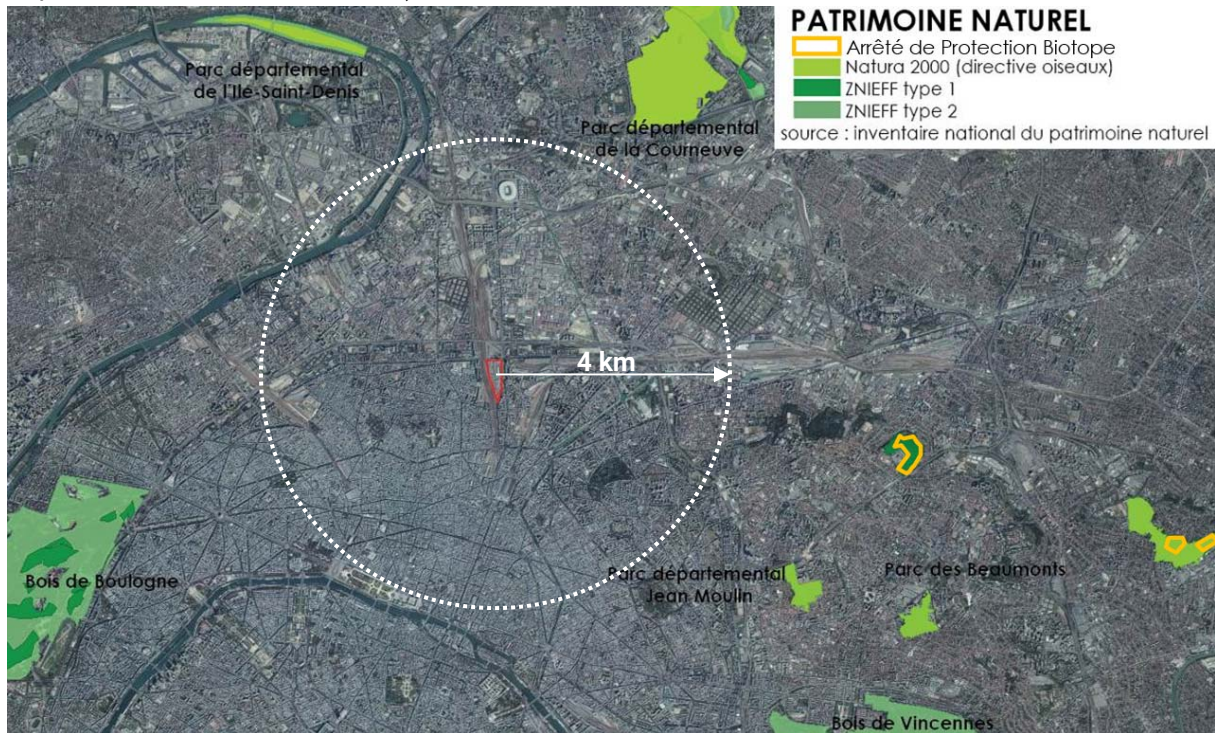
Mode d'occupation du sol aux abords du lot H, source IAU IdF 2012



Situation actuelle, source : google maps 2018 : la halle logistique à l'ouest, les chantiers en cours

## 6. Annexe 6 : situation par rapport aux sites NATURA 2000

Le site de projet est éloigné de plus de 4 km au sud de la zone Natura 2000 la plus proche (Parc Départemental de l'Île Saint-Denis).

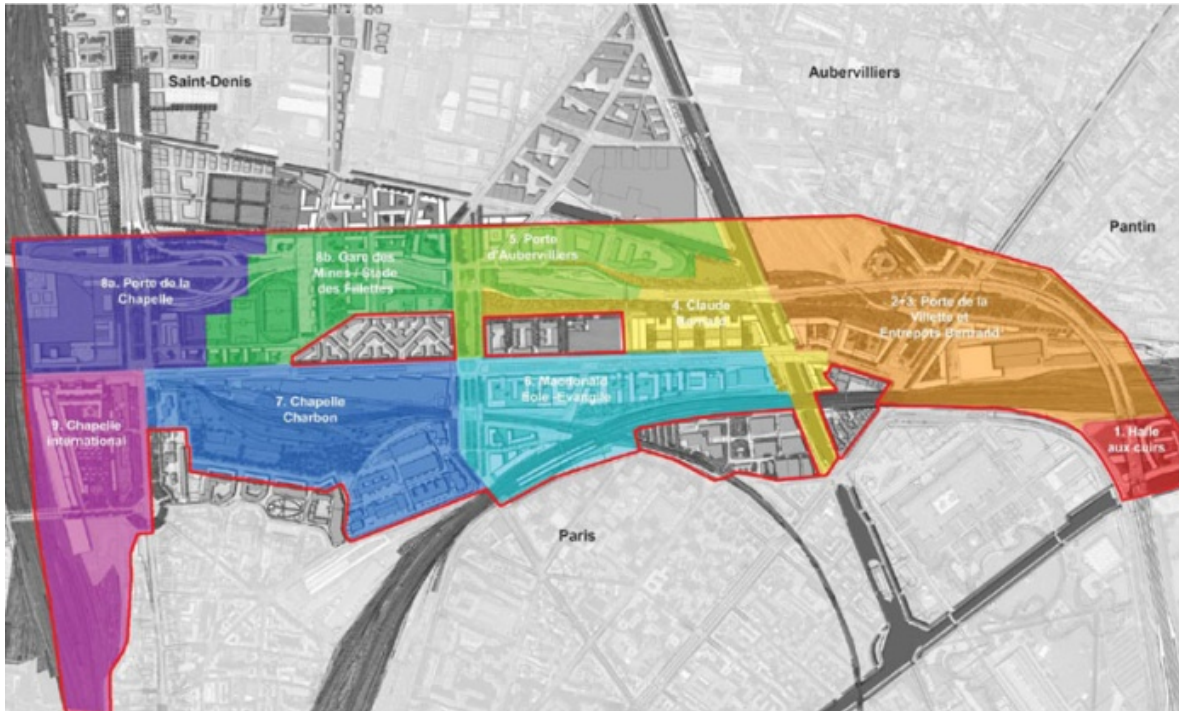


Source : Inventaire et protection du patrimoine naturel, Ministère du développement durable



## B. Autres annexes volontairement transmises

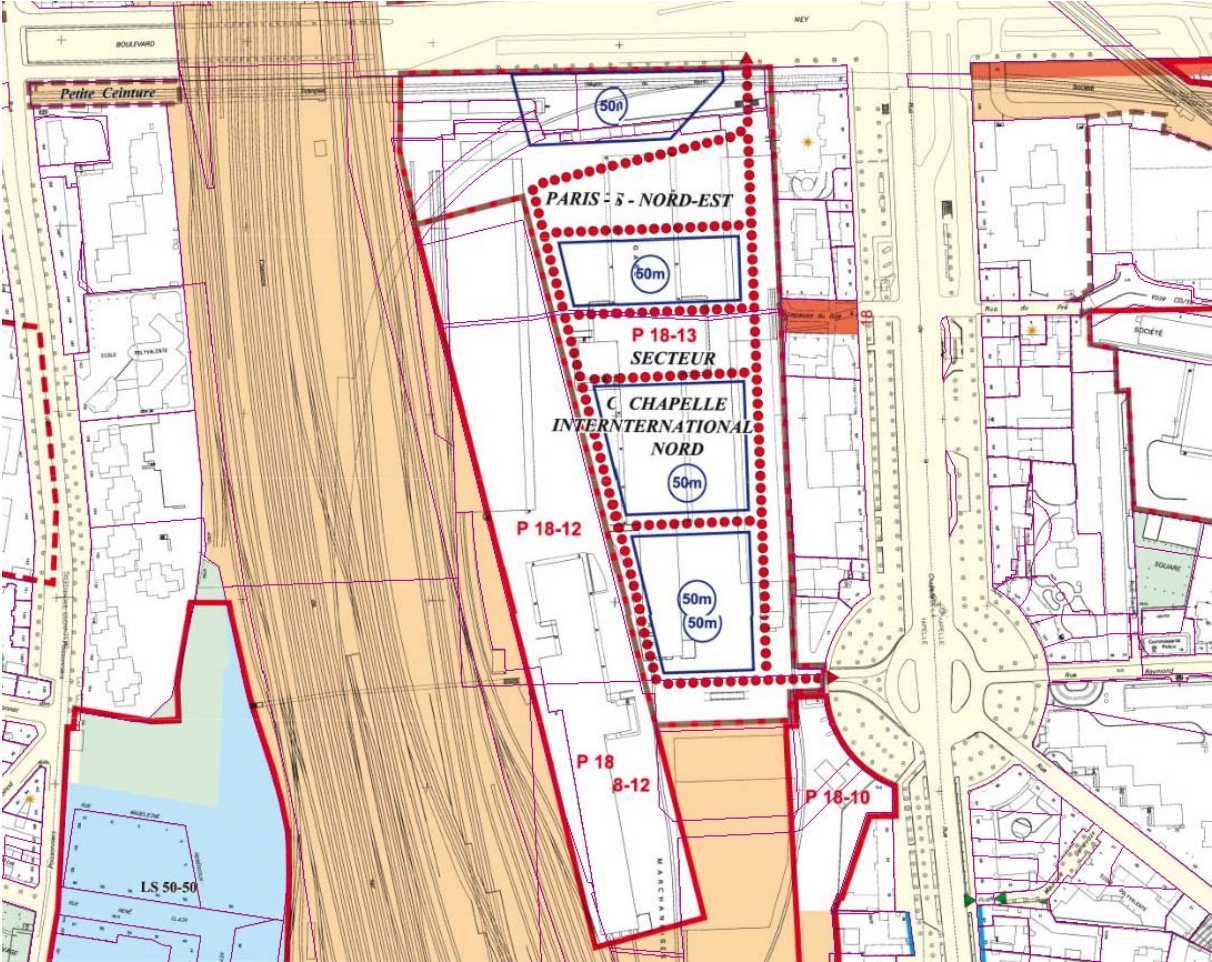
### 1. Projet de Paris Nord-Est



Chapelle International constitue le 9<sup>ème</sup> secteur du GPRU Paris-Nord-Est, au sud-ouest du périmètre (délimité en rose). Source : Alphaville



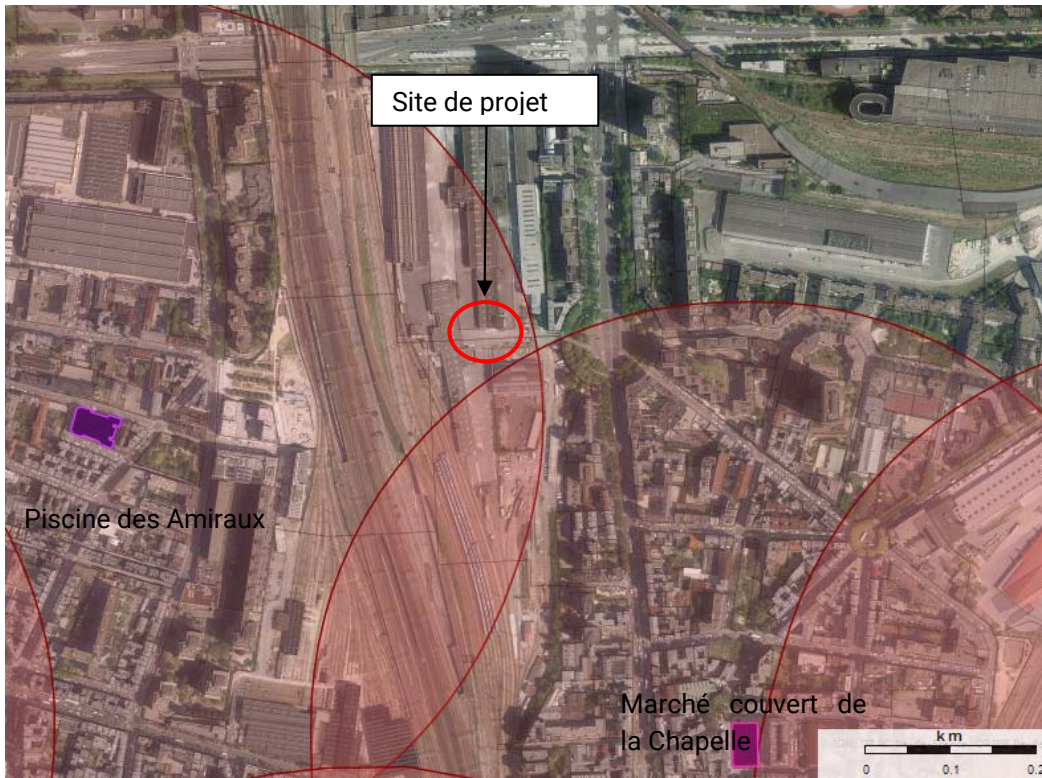
Plan masse, Dusapin & Leclerc, 2008



Source : PLU ville de Paris

## 2. Situation du site de projet par rapport aux zones de sensibilité

### a. Patrimoine historique



Source : Atlas des parimoines, Ministère de la Culture

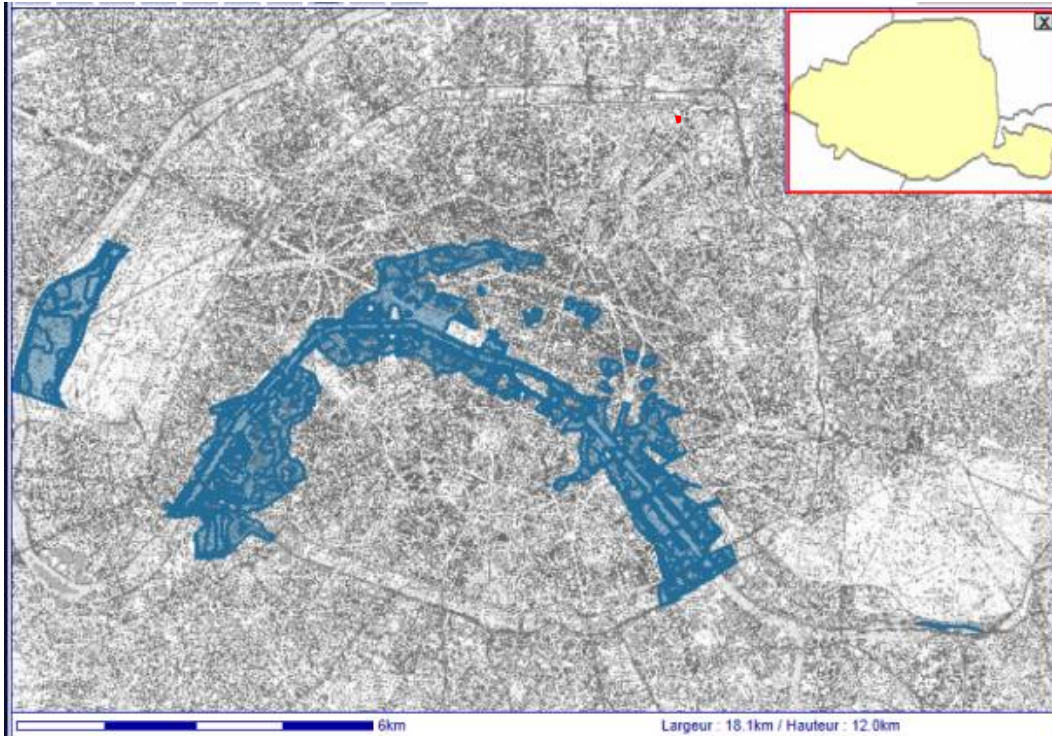


Source : DRIEE, Nature et paysages

## b. Risques

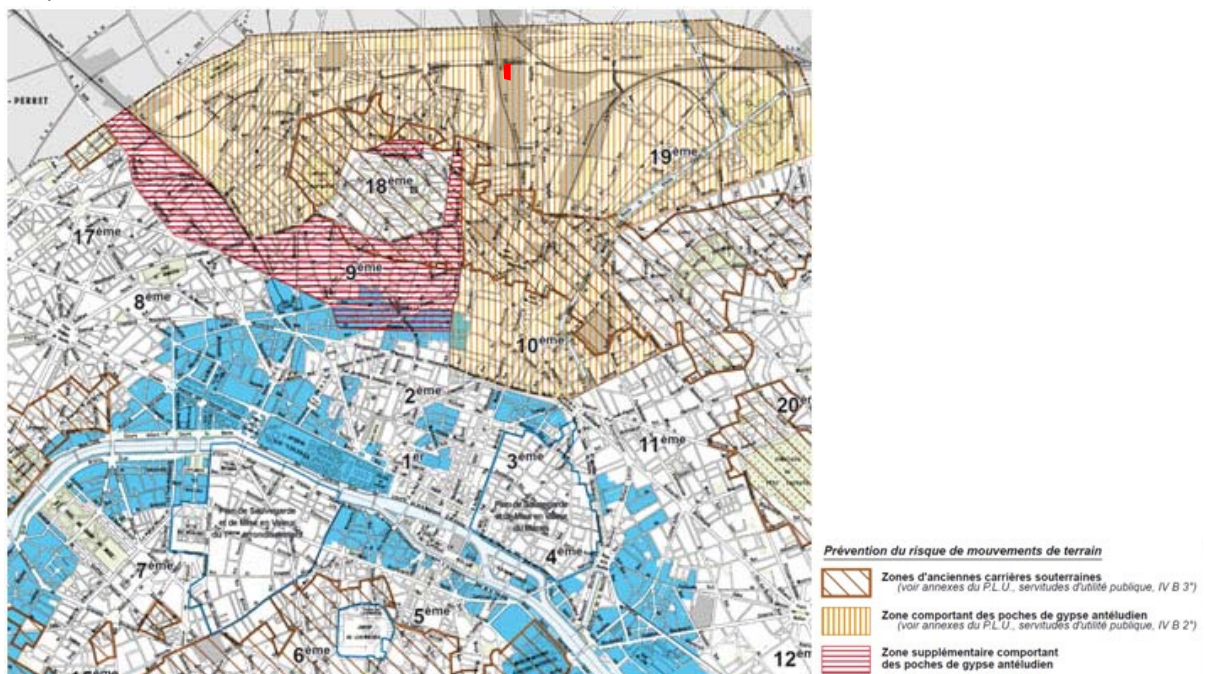
### Risques naturels

#### Risques d'inondation



Le site n'est pas concerné par le risque inondations, mais se trouve confronté au risque de dissolution des couches de gypse (carte ci-dessous – Source PLU ville de Paris)

#### Risque mouvements de terrain



## Risques technologiques

### Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)



Source : Alphaville – photo aérienne google earth 2012

1 : Non connue

- Substance toxique pour l'environnement : Polychlorobiphényles, polychloroterphényles.
- Activité : Installation de combustion.

2 : Non connue

- Substances inflammable : Stockage en réservoir manufacturés de gaz inflammable liquéfié.
- Substances inflammable : Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammable liquéfié.
- Liquide inflammable : Stockage en réservoirs manufacturés de liquide inflammable.
- Liquide inflammable : Installation de remplissage ou de distribution de liquide inflammable.

3 : Entrepôt RATP

- Activités : Ateliers d'essais sur banc de moteurs à combustion interne ou à réaction, turbines.
- Substances inflammable : Stockage ou emploi d'acétylène.
- Activités : Travail du bois et matériaux combustibles analogues.
- Activités : Travail mécanique des métaux et alliages.
- Activités : Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques.
- Activités : Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique.
- Activités : Stockage polymères.
- Activités : Installation de combustion.
- Activités : Installation de compression.
- Activités : Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air.
- Activités : Application, cuisson, séchage de vernis.

4 : Station-service Shell

- Liquide inflammable : Installation de remplissage ou de distribution de liquide inflammable.

5 : Station-service Total

- Liquide inflammable : Installation de remplissage ou de distribution de liquide inflammable.

6 : Inconnue

- Installation de combustion.
- Parc de stationnement couvert.

7 : Inconnue

- Liquide inflammable : Installation de remplissage ou de distribution de liquide inflammable.

8 : Inconnue

- Stockage e matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts.

9 : Inconnue

- Liquide inflammable (dépôt).
- Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

### c. Bruit

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de Paris a été approuvé en 2015.

Ci-dessous, un extrait de la carte du classement sonore des infrastructures terrestres permet de repérer que le site Chapelle International dans son ensemble est essentiellement exposé au bruit de la voie ferrée mais que le recul vis-à-vis de la voie diminue sensiblement le bruit. **Le lot H, situé en cœur d'opération, est l'un des moins exposés au bruit.**



Source : Ville de Paris